	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-475

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2022-475

**Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC) -
Prolongation du bail emphytéotique - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2017-27 du 27 janvier 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole et par délibération n° 2017/13 du 30 janvier 2017 du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, il a été constaté le transfert à titre gratuit par la ville de Bordeaux au profit de la métropole, des biens et droits à caractère mobilier et/ou immobilier constituant le palais des congrès et le parc des expositions sur les communes de Bordeaux et Bruges et ce au titre des compétences transférées à la métropole notamment en matière de promotion touristique du territoire de ses communes membres en vertu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cet ensemble immobilier fait l'objet d'un bail emphytéotique consenti à l'origine en 1989 par la commune au profit de la société d'économie mixte dénommée « Société bordelaise des équipements publics, d'exposition et de congrès (SBEPEC) qui assure la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien de ces équipements ainsi que le Hangar 14 selon des modalités juridiques et financières précisées par des conventions spécifiques.

Ce bail emphytéotique a pour échéance actuelle le 28 décembre 2030, au terme d'un avenant signé en 2005.

La société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC) est devenue une Société Publique Locale (SPL) depuis avril 2012. Elle est chargée de la gestion des équipements publics d'expositions et de congrès, comprenant le Parc des Expositions, le Palais des Congrès et le Hangar 14 sur les communes de Bordeaux et Bruges (assiette foncière constituée notamment des parcelles TS 3, 9, 13, 15, 16, TV 15 et 16 sur Bordeaux et AH 32 sur Bruges).

Le 3 décembre 2012, la SPL a signé une convention, après mise en concurrence pour l'exploitation et l'entretien du Palais des Congrès, du Parc des Expositions et du Hangar 14 avec la société Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB).

La délibération n° 2015/0343 du 26 juin 2015 est venue préciser le périmètre de cette compétence en identifiant cinq filières prioritaires, dont le tourisme d'affaires. C'est à ce titre que le Parc des Expositions (comme le Palais des Congrès) a été transféré à Bordeaux Métropole au 1er janvier 2017. Parallèlement, dans le cadre de cette prise de compétence, la Métropole est devenue l'actionnaire majoritaire de la Société Publique Locale "Société Bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès" (SPL SBEPEC), en application de l'article L.1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

puisqu'elle détient 80 % du capital de la société par rachat des actions détenues par la Ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux est le deuxième actionnaire avec 20 % du capital. Le capital est intégralement détenu par ces deux actionnaires publics.

Par délibération n° 2016/684 du 2 décembre 2016, Bordeaux Métropole a décidé de participer au financement de la première phase du projet de rénovation et de développement du Parc des Expositions, porté par la SBEPEC.

Dans le cadre de l'opération relative à la construction du Palais de l'Atlantique et des entrées du Parc des Expositions, la SBEPEC a réalisé une opération de démolition et de reconstruction du hall 2 du Parc des Expositions à compter de la fin 2018 jusqu'au début 2020. Le coût du projet s'est élevé à 33 352 404 € HT et la dernière phase des travaux a été réceptionnée le 10 juin 2020.

La SPL amortit comptablement cet investissement par composants selon des durées qui vont de 1 an à 25 ans, le lot de construction, le plus important étant amorti sur 25 ans. Ainsi, cet équipement sera intégralement amorti à compter du 9 juin 2045, ce qui correspond à une durée qui va au-delà de la durée du bail emphytéotique en cours jusqu'au 28 décembre 2030.

Dans ce contexte, il convient d'allonger la durée du bail emphytéotique afin de mettre en concordance la durée d'amortissement de cette nouvelle construction et la durée du bail, au risque sinon d'obérer les comptes de la SBEPEC si elle devait accélérer la durée d'amortissement de cet équipement dans les limites du bail actuel.

La présente délibération a également pour objet de modifier les conventions suivantes :

- Proroger la convention de gestion des équipements (via l'avenant 1 à la convention avec modification de l'article 2 et 8),
- Proroger la convention de prestations de service (via l'avenant 1 à la convention avec modification de l'article 2 et 7),
- Proroger la convention d'occupation des parkings (via l'avenant 2 à la convention avec modification de l'article 2).

La Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) dûment consultée n'a pas formulé d'observations sur cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1521-1 du Code Général des Collectivité Territoriales en application duquel Bordeaux Métropole est devenue actionnaire majoritaire de la SBEPEC,

VU les délibérations n° 2016/683 et 684 concernant la participation financière de la Métropole au capital de la SBEPEC et à la rénovation du Parc des Expositions,

VU l'avis de la DIE

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cette prolongation du bail emphytéotique susvisé contribue à l'intérêt global du développement du Parc des Expositions pour l'accueil des grands congrès, et donc son lien avec la promotion du tourisme d'affaires (et plus généralement du rayonnement de la Métropole), de compétence métropolitaine depuis la promulgation de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la participation majoritaire de Bordeaux Métropole à l'actionnariat de la SBEPEC.

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'allongement de la durée du bail emphytéotique liant la Métropole et la SPL SBEPEC portant sur l'ensemble l'immobilier constitué par le Palais des Congrès et le Parc des Expositions de Bordeaux lac située allée Louis Rabattou et rue Jean Gabriel Domergue sur les communes de Bordeaux et Bruges et le Hangar 14 aux mêmes conditions financières pour une durée complémentaire de 15 ans portant ainsi son terme à la date du 10 juin 2045

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique consenti à la *SBEPEC* ainsi que les avenants à la convention d'utilisation du Palais des Congrès, du Hangar 14 et du parking du Parc des Expositions, à la convention de gestion immobilière d'exploitation et d'entretien du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14 ainsi que pour la convention d'occupation initiale du parking du parc des expositions portant le terme de l'ensemble de ces conventions au 10 juin 2045.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH, Madame BRU, Monsieur GIRO, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	